

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Délibération n° 2017-040

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 7 août 2017

Date d'affichage : 7 août 2017

L'an 2017, le 1^{er} septembre à 20 H 00 le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JM. CAMUT – Maire

Etaient présents : JM.CAMUT - R.PECHINE - R.CHIEZE - L.GUILLAUME - J.BEGUE - C.REPERANT - S.ARDOIN - O.PARDON - D.LORAND – H.ARDOIN - D.LORRIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : A.COUCHOT représentée par D.LORRIN et C.HANSSENS.

Mme D.LORRIN a été élue secrétaire.

Objet : Centre de loisirs – Tarifs applicables à compter du 2 septembre 2017

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales a remplacé les bons vacances des centres de loisirs sans hébergement actuel par une aide aux gestionnaires au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la MSA a remplacé les bons vacances des centres de loisirs sans hébergement actuel par une aide aux gestionnaires depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que le paiement de la nouvelle aide est conditionné par la mise en œuvre d'une véritable tarification modulée et encadrée garantissant l'accessibilité de toutes les familles et le maintien des recettes aux gestionnaires,

Considérant le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017/2018,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs du centre de loisirs de Marcilly-le-Hayer à compter du 2 septembre 2017 et jusqu'à nouvel avis

Tarifs identiques CAF et MSA avec cantine

	0-300	301-500	501-700	701-900	901-1100	≥1101
Pourcentage d'augmentation	Tarifs de base	+35%	+20%	+20%	+25%	+30%
Marcilly Vacances	4,30	5,81	6,97	8,36	10,45	13,58
Extérieur Vacances	5,00	6,75	8,10	9,72	12,15	15,8

Tarifs identiques CAF et MSA sans cantine

	0-300	301-500	501-700	701-900	901-1100	≥1101
Marcilly Vacances	1,3	2,81	3,97	5,36	7,45	10,58
Extérieur Vacances	2,00	3,75	5,10	6,72	9,15	12,8

Le Maire
Jean-Marie CAMUT

